

Guide COVID-19 destiné aux membres du personnel – Pour une rentrée en toute sécurité!



**Cégep de
Baie-Comeau**

5 février 2021

Table des matières

Introduction.....	1
Distribution des équipements de protection individuelle	1
L'arrivée au cégep	1
Distanciation physique	2
Règles d'hygiène de base	3
En classe ou en laboratoire	3
Présence des étudiants dans le cégep.....	4
Manipulation et entretien des équipements de protection individuelle.....	4
Conclusion	5

Introduction

Voici un guide rassemblant toutes les informations relatives à la COVID-19 vous ayant été transmises jusqu'à ce jour et vous permettant de bien vous préparer aux règles sanitaires à suivre au cours de vos journées de travail au cégep. Il se veut votre référence tant sur le plan de la distanciation physique, du port d'équipements de protection individuelle, des symptômes à surveiller, que sur tout autre élément à ne pas oublier pour une rentrée en toute sécurité.

Distribution des équipements de protection individuelle

- Le lundi 1^{er} février 2021, une boîte de masques médicaux (de procédure) a été mise sur votre bureau par le personnel des ressources matérielles. Advenant un oubli, nous vous demandons de vous adresser à M. Thomas Demartino au poste 227 ou au local A-126. À l'automne 2020, le Cégep de Baie-Comeau vous a offert deux masques de type artisanal aux couleurs du cégep et une visière à assembler. Il vous était aussi possible de vous procurer une paire de lunettes de sécurité au service des ressources matérielles;
- Les masques médicaux (de procédure) seront fournis sur demande après la remise de la première boîte et seront disponibles au service des ressources matérielles, au local A-128. Puisque les masques médicaux (de procédure) fournis aux étudiants seront distribués à l'entrée du cégep, seuls les masques utilisés dans le cadre de votre travail et de vos déplacements vous seront fournis. Certaines exceptions pourraient s'appliquer, par exemple, si vous devez distribuer des masques médicaux (de procédure) lors d'une sortie pédagogique.

L'arrivée au cégep

Chaque jour, lors de votre arrivée, vous devrez :

1. Remplir votre déclaration de santé quotidienne. La déclaration de santé quotidienne se fait à partir du lien suivant : <https://bit.ly/3bwCmaM>.

Un code QR est également affiché sur les murs du cégep et vous permet d'accéder directement au formulaire par le biais de votre cellulaire.

Toute personne répondant *oui* à l'une des questions de la déclaration de santé ne peut avoir accès au cégep. En d'autres mots :

- Si vous avez ou avez eu des symptômes s'apparentant à la COVID-19, soit :
 - *Fièvre;*
 - *Apparition ou aggravation d'une toux;*
 - *Difficultés respiratoires;*
 - *Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.*

Au moins 2 des symptômes suivants :

- *Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique);*
- *Mal de tête;*
- *Fatigue intense;*
- *Perte d'appétit importante;*
- *Mal de gorge;*
- *Nausées (maux de cœur), vomissements ou diarrhées.*

- Si vous ou une personne avec qui vous avez été en contact direct avez reçu un résultat positif;
- Si vous êtes en attente d'un résultat de test de dépistage pour la COVID-19 et que vous avez reçu une consigne d'isolement;
- Si vous ou une personne avec qui vous avez été en contact direct avez voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours.

Alors il ne vous est pas possible d'entrer dans notre établissement. Veuillez communiquer immédiatement avec l'une des personnes suivantes :

M^{me} Julie Garon Jomphe, coordonnatrice des ressources humaines, au poste 109 ou au 418-297-5785, ou avec

M^{me} Josée Santerre, directrice des ressources humaines et de l'organisation scolaire, au poste 202 ou au 418-297-6947.

2. **Vous désinfecter les mains.** Des distributrices sont disponibles à toutes les entrées du cégep.
3. **Porter le masque médical (de procédure) dès votre arrivée et chaque fois que vous circulerez dans le cégep.**
4. Garder votre droite dans les escaliers en tout temps. Nous suggérons aux étudiants d'emprunter l'escalier attribué à leur programme d'études, afin de diminuer le nombre de personnes dans un même escalier en même temps. Les membres du personnel sont invités à emprunter l'escalier le plus près de leur bureau, en autant que possible.

Distanciation physique

Ce qu'il faut retenir :

- 2 mètres : Est la distance qu'il faut respecter, avec tout le monde, en toute circonstance;
- Barrières physiques : À défaut de pouvoir respecter une distance de deux mètres ou plus entre les employés ou les étudiants, la présence de barrière physique constitue un autre moyen de diminuer les risques de propagation à la COVID-19;
- Port du masque médical (de procédure) : Ce dernier est obligatoire en tout temps pour circuler à l'intérieur du cégep et en classe peu importe la distance.
- Tenue de rencontre d'équipes : Nous demandons à l'ensemble du personnel de favoriser les appels téléphoniques et les rencontres virtuels, afin de limiter les rassemblements qui ne sont pas nécessaires.

Règles d'hygiène de base

Les règles qu'il importe d'appliquer chaque jour :

- Laver ou désinfecter vos mains régulièrement : à l'arrivée au cégep, à l'entrée dans une salle de classe, du salon du personnel, puis aussi souvent que requis par la suite (après être allé à la salle de bain ou s'être mouché, par exemple);
- Tousser dans son coude;
- Jeter ses mouchoirs après usage;
- Apporter une bouteille d'eau réutilisable. Il n'est pas possible de boire à même les abreuvoirs, ils seront seulement disponibles pour remplir votre bouteille;
- Seul le masque médical (de procédure) est permis pour les déplacements dans le cégep. De plus, lorsque la distanciation physique de deux (2) mètres ne peut être respectée entre vous et étudiant ou un collègue de travail, vous devez porter le masque médical (de procédure) et ajouter une protection oculaire (visière ou lunettes de sécurité).

En classe ou en laboratoire

- Le masque médical (de procédure) est obligatoire pour tout déplacement dans le cégep et en tout temps durant les cours, qu'il s'agisse de cours théoriques ou de laboratoires. Les masques médicaux (de procédure) seront remis aux étudiants dès leur entrée au cégep, à l'entrée principale;
- Durant les laboratoires, si les étudiants ne peuvent pas avoir une distance minimale d'1,5 mètre les uns des autres ils devront également porter une protection oculaire, c'est-à-dire une visière ou une lunette de sécurité.

*****Les étudiants n'ont pas l'autorisation d'entrer en classe ou en laboratoire s'ils n'ont pas les équipements de protection individuelle requis (masque et protection oculaire)*****

- Chaque classe sera équipée d'un distributeur de gel désinfectant à l'entrée. La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée dans la classe et avant de prendre la lingette et le vaporisateur pour désinfecter sa surface de travail. Chaque enseignant et chaque étudiant doit désinfecter sa surface de travail à la fin des cours;
- Éviter le prêt d'équipements. Si le prêt d'équipements est nécessaire, le désinfecter entre chaque utilisateur;
- La prise des présences doit être faite au début de chaque cours. Les présences doivent être saisies dans l'espace prévu à cet effet, sur la plateforme Omnivox. En cas d'infection d'une étudiante, cela facilitera notre travail de collaboration avec la Direction de la santé publique.

Présence des étudiants dans le cégep

Nous demandons aux étudiants de limiter leur présence au cégep **à la tenue de leurs cours qui ne se donnent pas à distance**. Certaines exceptions s'appliquent, telles qu'un rendez-vous avec un ou une professionnelle, l'impossibilité de retourner à la maison entre les cours, le besoin d'utiliser un logiciel spécialisé ou le besoin d'utiliser un ordinateur à des fins pédagogiques et l'impossibilité d'y avoir accès à la maison, par exemple.

Sachez que :

- En tout temps en dehors des cours, le port du masque médical (de procédure), et le respect de la distanciation physique sont obligatoires;
- L'accès à la zone des casiers demeure possible, avec le respect des consignes ci-dessus;
- L'accès au stade et à la salle de conditionnement physique est interdit, excepté pour les cours d'éducation physique;
- L'accès à la bibliothèque est limité aux services adaptés, au service *Coup de pouce*, ainsi qu'aux ordinateurs et aux places d'étude identifiées;
- Des espaces de travail sont prévus au CVE et dans le Kibboutz. Ceux-ci sont accessibles du lundi au vendredi de 7 h à 18 h;
- Les étudiants peuvent dîner au cégep, mais ils doivent apporter un repas; il n'y a pas de service alimentaire;
- Si, dans le cadre de leurs travaux, les étudiants doivent avoir accès à un laboratoire informatique en dehors des heures de cours, ils doivent respecter les règles de distanciation et le port des équipements de protection individuelle, à défaut de quoi ils verront ce privilège leur être retiré.

Manipulation et entretien des équipements de protection individuelle

Masque médical (de procédure) :

- Désinfectez vos mains avant de mettre votre masque de procédure;
- Assurez-vous de ne toucher que les cordons ou élastiques qui tiennent le masque médical (de procédure) à vos oreilles lors de sa manipulation. Si vous devez toucher votre masque de procédure, vous devez avoir les mains propres;
- Ajustez votre masque médical (de procédure) au niveau du nez et du menton : il doit couvrir la totalité de cette partie de votre visage;
- Pour ranger votre masque de procédure, manipulez-le par les élastiques ou les cordons et pliez-le en deux de sorte que seule la face extérieure soit visible;
- Pensez à conserver un petit sac, un mouchoir ou un petit contenant propre afin de ranger votre masque médical (de procédure) lorsque vous ne l'utilisez pas;
- Les masques médicaux (de procédure) peuvent être utilisés pour une période de quatre heures. Vous devez le changer s'il est humide, souillé ou endommagé.

Voici une courte vidéo explicative : <https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBrKK6c>

Visière ou lunettes de sécurité :

- Désinfectez vos mains avant de mettre votre visière ou votre paire de lunettes;
- Assurez-vous de ne toucher que le cerceau de votre visière lorsque vous la mettez et tentez de ne manipuler que les branches de votre paire de lunettes;
- Nettoyez-les régulièrement avec de l'eau et du savon.

Conclusion

Le Cégep de Baie-Comeau a mis en place des mesures sanitaires strictes, répondant à ses obligations en vertu de la CNESST et aux directives de la Direction de santé publique. Ce guide pourrait être appelé à évoluer au cours de la session ou de l'année scolaire. Toute consigne qui n'est pas claire pour vous doit être discutée avec la personne responsable de la santé et de la sécurité, madame Julie Garon Jomphe, au poste 109 ou à l'adresse suivante : jgaronjomphe@cegepbc.ca. Nous vous rappelons également que le programme d'aide aux employés est là pour vous, si vous en ressentez le besoin. Le numéro sans frais est le 1-800-361-2433 ou vous pouvez consulter leur site web au www.travailsantevie.com.



Julie Garon Jomphe, CRHA
Coordonnatrice des ressources humaines